

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la société KIMO, dont le siège social est situé Zone Industrielle 24700 MONTPON, immatriculée au RCS de Périgueux sous le n° 349 282 095, et ses clients dans le cadre de son activité professionnelle.

Nos devis sont réalisés à la demande du client. Le choix du matériel proposé n'est susceptible d'engager notre responsabilité qu'à la condition que les spécificités clairement établies sur la commande client ne soient pas respectées. L'acceptation de la commande ne sera validée qu'au retour de notre accusé de réception de commande. Toute commande de marchandises implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur. Toute clause dérogatoire à ces conditions générales doit faire l'objet, après négociations avec la société KIMO, de conditions particulières stipulées par écrit distinct.

1. PRIX :

Le présent tarif est établi en Euro. Prix unitaires hors taxe. Port et emballage en supplément (facturés au plus juste coût et non repris). Le tarif est susceptible de variation en cours d'année, étant entendu que les produits commandés sont facturés au prix en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande. La TVA est facturée au taux légal en vigueur. Sauf mention contraire, les propositions commerciales émises par KIMO sont valables 90 jours à compter de la date de leur établissement.

2. REGLEMENT :

Sauf stipulations contraires, nos factures sont payables :

- Première affaire : règlement total de la facture à la commande (d'après facture proforma).
- Pour les commandes suivantes : 30 jours fin de mois le 10 suivant.

Les pénalités de retard s'appliqueront à partir du quinzième jour suivant la date d'échéance du règlement à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de 40 € est due de plein droit dès le premier jour de retard de paiement (art. L441-6 alinéa 12 du code de commerce). En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera, de plein droit, substitué à celui figurant dans les présentes conditions générales de vente ou conditions de règlement. Si lors d'une précédente commande, le client s'est soustrait à l'obligation de paiement dans les délais, un refus de vente pourra lui être opposé, ou un règlement à la commande pourra lui être demandé pour les prochaines affaires. KIMO se réserve le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un client qui n'aurait pas réglé tout ou partie d'une commande précédente ou avec lequel un litige serait en cours d'administration. Le défaut de paiement pourra également entraîner de plein droit, l'exigibilité intégrale et immédiate de toutes les sommes dues et la suspension des livraisons de commande en cours. Aucun escompte n'est accordé pour des règlements anticipés.

3. FACTURATION : Nos factures sont établies en un exemplaire (ou plus sur demande) et sont envoyées 4 à 5 jours après l'expédition de la marchandise.

4. RESERVE DE PROPRIETE : La marchandise livrée ou les documents délivrés restent la propriété de KIMO tant que l'ensemble des règlements correspondants à cette commande n'aura été encaissé (loi n° 80.335 du 12 mai 1980).

5. DELAIS DE LIVRAISON : Les délais de livraison / d'intervention sont donnés à titre indicatif et sans engagement de notre part. Ils ne peuvent en aucun cas, entraîner l'annulation de la commande, le refus de la marchandise ou la réclamation des pénalités ou indemnités de retard.

6. GARANTIE : Tous nos produits sont garantis contractuellement pour une utilisation dans des conditions normales, contre tout vice de fabrication, sur une durée d'un an. Cette garantie est limitée au remplacement pur et simple des pièces livrées, sans autre dédommagement. Nous attirons l'attention sur le fait que la garantie ne joue pas dans les cas suivants :

- Détérioration résultant du mauvais usage de notre matériel par le client ou par des tiers.
- Dommage provenant d'un défaut de surveillance, d'un entretien insuffisant ou d'un cas de force majeure.
- Remplacement des consommables (batteries, piles...) et des pièces normalement usées.
- Défauts et conséquences liés à toute cause extérieure.

Le remplacement des pièces n'a pas pour effet de prolonger la durée de garantie. Les produits ne doivent pas avoir fait l'objet d'une tentative de réparation non autorisée par KIMO.

En aucun cas, KIMO ne garantit que les produits vendus soient aptes à répondre à un problème particulier propre à l'activité du client. Le client ayant pris connaissance des caractéristiques techniques des produits, a sous sa propre responsabilité, et en fonction de ses besoins tels qu'il les a déterminés, porté son choix sur les produits faisant l'objet de sa commande. KIMO n'est donc tenu à aucune indemnisation envers le client utilisateur ou envers les tiers pour les conséquences de l'usage des produits, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes, de dommages à des biens distincts des produits vendus, de pertes de bénéfices ou de manque à gagner, de dommages provenant d'une détérioration ou de pertes de données enregistrées par le client.

Les logiciels intégrés dans les produits ou vendus sous la propriété de KIMO et le client ne bénéficie que d'un droit d'usage conformément aux licences d'utilisation de l'éditeur.

7. MARCHANDISE EN RETOUR : En principe, aucun retour n'est accepté. Toutefois à titre exceptionnel, certaines pièces pourront être reprises après notre accord écrit, sous réserve que la marchandise soit rendue en bon état dans un délai maximum d'une semaine après la date de livraison, transport à la charge du client. Ce retour fera l'objet d'une prise en charge du client de 15% de la valeur du matériel retourné. Tout produit faisant l'objet d'une fabrication spécifique sur demande ou sur plan et non stockée ne pourra faire l'objet d'aucun retour et d'aucun avoir.

8. TRANSPORT : Sauf demande expresse du client, l'expédition est effectuée par un transporteur de notre choix au mieux des intérêts de nos clients. Le transfert des risques sur les marchandises vendues par KIMO s'effectue à la remise des marchandises au transporteur ou à la sortie de nos locaux. Il en résulte que les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur (Art. 100 du Code de Commerce), qu'elles soient expédiées en port dû, port payé pour le compte du destinataire ou franco de port.

Il est recommandé à nos clients de ne donner décharge au transporteur qu'après avoir vérifié le contenu de sa livraison et de s'être assuré que l'envoi est complet et en parfait état. En cas d'avarie, de perte ou de manquant, d'émettre des réserves précises et motivées sur le bordereau de transport et d'adresser ses réclamations par lettre avec AR au transporteur avec copie du courrier à KIMO dans un délai de 3 jours à compter de la date de réception.

9. RESPONSABILITE : La responsabilité de KIMO ne saurait être engagée en cas de modification effectuée sur l'un des produits fournis sans son accord préalable, ou en cas d'utilisation anormale ou non conforme aux instructions indiquées dans les notices ou modes d'emploi fournis avec les produits.

Les photographies, textes, graphismes, informations et caractéristiques reproduits dans le catalogue et sur les sites Internet KIMO, illustrant les produits présentés, ne sont pas contractuels. En conséquence, la responsabilité de KIMO ne saurait être engagée en cas d'erreur ou d'omission dans l'une de ces photographies, textes et graphismes, informations et caractéristiques produits. L'impossibilité partielle ou totale d'utiliser les produits pour cause d'incompatibilité de matériel notamment, ne pourra donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou mise en cause de la responsabilité de KIMO.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE : Tous les éléments, marques, dessins, modèles, logos, graphiques, figurant sur les produits mentionnés dans les catalogues ou sur les sites internet KIMO sont la propriété exclusive de la société KIMO ou de ses fournisseurs et ne sont en aucun cas susceptibles d'appropriation.

11. EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES : Conformément à l'article 18 du décret 2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, les obligations liées à l'organisation et au financement de l'enlèvement et du traitement de ces déchets, sont transférées au client, sauf disposition conventionnelle ou réglementaire expresse. A cet effet, le client s'assure de la collecte de l'équipement acheté, son traitement et sa valorisation, conformément à l'article 21 dudit Décret.

12. CONTESTATION : Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions, ainsi que toutes les opérations de vente qui y sont visées seront soumises au droit français. En cas de contestations ou litiges, les tribunaux de Périgueux (24) seront seuls compétents, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

GENERAL CONDITIONS OF SALE

These general conditions of sale govern all sales of products between KIMO, located Zone Industrielle 24700 MONTPON - France, registered to the RCS of Périgueux (France) under the n° 349 282 095, and its customers in the framework of its professional activity.

Our quotations are issued on request of customer. The choice of the quoted equipment may engage our responsibility only on condition that we would not have respected the specificities clearly established on the customer order. Our order acknowledgement will valid the acceptance of the order. Placing an order for material implies full acceptance without reservation by the purchaser under these terms and conditions to the exclusion of any other provision. Any condition contrary by the purchaser will, in the absence of express acceptance, ineffective against KIMO.

1. PRICE:

The current price list is in Euro. Prices are VAT excluded, EX WORKS Montpon (France) and packing extra charged.

The price list is likely to vary during the year, provided that the ordered products are invoiced at prevailing prices at the day of registration of the order. The VAT is charged to the current legal rate.

Unless otherwise mentioned, our commercial proposals are valid 90 days as from the date of their establishment.

2. PAYMENT:

Except opposite conditions, our invoices are payable:

- First order: full payment when ordering as per proforma invoice.
- For next orders: payable 30 days the 10, after date of invoice.

Late payment penalties will be effective from the 15th day following the settlement due date, based on 3 times the legal interest rate and a 40 euros fixed-compensation is due by rights from the first day of delay in payment (art. L441-6 paragraph 12 of the commercial law). In the event of statutory amendment of the amount of this fixed-compensation, the new amount will be substituted, automatically, to the one which appears in the current general conditions of sale or payment terms. If during a previous order, the customer escaped to the obligation of payment in the deadlines, a refusal of sale could be set against him or a payment in advance when ordering can be asked him for the next orders. No discount is granted for early settlements. KIMO keeps the right to refuse to make a delivery or to honour an order placed by a customer who would not have settled all or part of a previous order, or with which there would be a current dispute. The non-payment can also cause by rights, the complete and immediate payability of all the due sums and the suspension of the deliveries of current order. No discount is granted for early settlements.

3. INVOICING: Invoices are issued in one copy (more on request) and sent 4/5 days after shipment of the products.

4. PROPERTY: KIMO retain ownership of the goods delivered until full payment of all sums due by the buyer of such goods (law n° 80.335 dated 12th of may of 1980).

5. DELIVERY TIME: Delivery or intervention deadlines are given for information purpose and without commitment from KIMO. They cannot be the motive of order cancellation, of goods refusal or of demand of late penalties or compensatory damages.

6. GUARANTEE: All products are delivered contractually guaranteed for use in normal conditions against any manufacturing defect, for a 1 year-period. This guarantee is limited to the simple replacement of any faulty goods, without other compensation. KIMO guarantee is not accepted where :

- Damage due to incorrect use by the customer or a third party,
- Damage due to poor supervising, poor maintenance or force majeure,
- Replacement of consumables (batteries...) and parts normally worn,
- Defects and their consequences to any external cause.

The replacement of parts has not the effect to extend the guarantee duration. Products shall not have been the object of an attempt of repair not authorized by KIMO.

By no means, KIMO guarantees that the sold products are able to answer to a particular problem specific to the activity of the customer. The customer having acquainted with the technical features of products, has under his own responsibility, and according to his needs such as he determined them, settled on products being the object of his order. Customer is aware of the technical features of products, and according to his needs, he has under his own responsibility selected products, object of his order. Thus, KIMO is not owed to a compensation to the user customer or to third parties for the consequences of the use of products, regarding direct or indirect damages, accidents to persons, damages to goods different from sold products, losses of earnings, damages resulting from deterioration or losses of data by the customer.

Integrated software in products or sold are the property of KIMO and the customer benefits only from a right of user according to the use licenses of the publisher.

7. RETURNS: In theory, no return is accepted. However exceptionally, some parts can be returned after KIMO written approval: the goods shall be returned in good conditions within one week from delivery date, transport payable by the customer. For all returns, the customer will support a deduction of 15% of the value of the returned product. No return will be accepted and no credit note issued if the product is the object of a specific manufacturing on request or on plan, and not stored.

8. CARRIAGE: Unless otherwise specified by the customer, the shipment is made by a carrier of our choice according to the customer's own interests. Transfer of risks on the goods sold by KIMO is made when the carrier take in charge the goods, or at the exit of our premises. The goods are transported at the risks of the buyer, whatever the Incoterm is. It is recommended to KIMO customers to receipt to the last carrier only having verified the contents of the delivery and having made sure that the sending is complete and in perfect condition. In case of damage, loss or missing, customer must have precise and motivated reservation on the transport note, and send its complaints by letter with acknowledgement of receipt to the carrier, with copy of the mail to KIMO within 3 days as from the date of reception.

9. LIABILITY: The responsibility of KIMO could not be committed in case of modification made on one of the products supplied without its preliminary agreement, or in case of abnormal use or not in compliance with the instructions indicated in user manual supplied with products. The photographs, texts, graphics and characteristics reproduced in the catalogue and on the KIMO website, illustrating the products, are not contractual. Consequently, KIMO is not responsible for any error or omission in any of these photographs, texts and graphics, information or product features. The partial or total inability to use the products, due to incompatibility of equipment in particular, cannot give rise to any compensation, refund, or call into question the KIMO liability.

10. INTELLECTUAL PROPERTY: All elements, brands, drawings, models, logos, graphics, on products mentioned on our catalogues or on KIMO websites, are the exclusive property of the company KIMO or of his suppliers, and in no way is likely of appropriation.

11. ELECTRIC AND ELECTRONIC EQUIPMENTS: According to the art. 18 of decree 2005-829 relative to the composition of the electric and electronic equipments, and relative to the elimination of waste stemming from these equipments, the obligations attached to the organization and to the financing of the removal and the treatment of this waste, are transferred to the customer, except express conventional or statutory arrangement. For that purpose, the customer makes sure of the collection of the purchased equipment, his treatment and his valuation, according to the art. 21 of the mentioned Decree.

12. DISPUTES: All clauses appearing in these present conditions, as well as all sale transactions which are concerned, will be submitted to the French law. In case of disputes, the Périgueux (24 - France) tribunals will be only competent, even in case of plurality of defendants or guarantee claims.